

Hérouville Saint Clair, le 08/02/2022

Affaire suivie par :

**Thierry Potdevin, IEN ASH**

Tél. 02 31 45 9520

Mél. [dsden14-ienash@ac-caen.fr](mailto:dsden14-ienash@ac-caen.fr)

DSDEN 14

2, Place de l'Europe

BP 90036

14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

**Armelle FELLAHI**

Inspectrice d'académie

Directrice académique des services de l'Education  
nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Objet : Formation préparatoire du CAPPEI en 2022-2023

**Références :**

- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grand difficulté scolaire ou à une maladie.
- Circulaire du 16 février 2017 relative au CAPPEI

Les enseignants titulaires du premier degré souhaitant bénéficier de la formation préparatoire au CAPPEI lors de l'année 2022-2023 doivent adresser leur candidature, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un Curriculum Vitae. Elle sera envoyée au secrétariat ASH, sous couvert de l'inspecteur de l'Education nationale de votre circonscription, pour le **lundi 14 mars 2022, délai de rigueur**.

Les candidats seront reçus à partir **du mercredi 16 mars 2022** par une commission départementale composée de l'IEN de la circonscription concernée et de l'IEN ASH, pour un entretien qui permettra d'établir un avis détaillé qui conduira à un ordre des candidatures.

Une réunion d'information académique sera organisée le :

**Mercredi 09 mars 2022 à 14h00 en distanciel**

Le lien de connexion sera le suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/73027/creator/34881/hash/3e18ed161a1f86f2fd33ce795098b93ea6ce506a>

➤ Cette réunion aura pour objet :

- ♦ De fournir des précisions sur le type de poste auquel conduit la formation ;
- ♦ De préciser les engagements pris en s'inscrivant à la formation ;
- ♦ D'informer sur l'organisation de la formation ;
- ♦ De rappeler les modalités d'organisation de l'examen du CAPPEI (inscription, déroulement, calendrier).

Elle se prolongera par une réunion départementale à partir de **16h00**.

Le lien de connexion sera le suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/DXtMbGrq/creator/47952/hash/dbb454e598454f69506043c9cfdae798b34ec7a8>



Armelle FELLAHI